

Budget de campagne (art. 25 al. 3 LEDP)

Date de la remise des comptes :	10.02.2023
Date du scrutin :	12.03.2023

Nom de l'organisation politique	Comité référendaire NON à l'augmentation de la taxe communale sur l'énergie électrique - Aigle
Scrutin concerné	Référendum contre la décision du conseil communal acceptant la modification du règlement sur la taxe communale sur l'énergie électrique (péavis municipal n° 2022-04)

Dépenses	CHF	Recettes	CHF
Communication, dont :		Dons et libéralités	5'000
-Site internet		Contributions d'autres formations politiques ou organismes (p. ex : prêt, mise à disposition de salariés)	0
-Réseaux sociaux	300	Autres produits divers (manifestations, refacturation à des tiers, etc.)	0
-Publications (médias, journaux)			
Matériel de campagne (Flyers, affiches, produits dérivés)	3'500		
Manifestation et événements	700		
Remboursement frais, débours (bénévoles)			
Aides financières à d'autres formations politiques ou organismes			
Frais d'initiatives ou de referendums (récolte de signatures)	500		
Bénéfice de campagne		Perte de campagne	
TOTAL	5'000	TOTAL	5'000